



Code produit **A1201**  
 Famille **Santé & Bien-être**  
 UP **Oui**



# LUTTER CONTRE LES ASSUÉTUDES

<b>THÉMATIQUE</b>	Politique de santé préventive et approche du dysfonctionnement résultant de l'usage de substances sur le lieu de travail. Démarche multidisciplinaire.
<b>OBJECTIFS</b>	<b>Accompagnement dans la mise en place d'une politique de prévention des assuétudes adaptée à votre entreprise. Proposition d'un programme complet et concret conforme aux directives de la CCT 100.</b>
<b>PROGRAMME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Modules d'information et de formation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre légal CCT 100 : <i>objectifs, portée, personnes concernées, application, fondements.</i></li> <li>- Les obligations, les rôles, les responsabilités des différents acteurs : <i>employeur, ligne hiérarchique, travailleurs, conseillers en prévention, conseiller en prévention-médecin du travail.</i></li> <li>- Le phénomène d'addiction : <i>définitions, phénomène pluricausal, cycle de l'assuétude, facteurs de risque, facteurs d'attention.</i></li> <li>- La prise en charge de l'addiction en interne : <i>comment intervenir en tant que collègue ou supérieur hiérarchique ?</i></li> <li>- L'impact des addictions sur la santé : <i>modes de consommation, classes de drogues, degré de nocivité, consommation d'alcool (équivalences, alcoolémie, élimination, intoxication aiguë ou chronique), principaux produits et leurs effets (ainsi que problèmes de santé et risques au travail).</i></li> </ul> </li> <li>• <b>Relayer vers des intervenants internes ou externes.</b></li> <li>• <b>Mise en place et participation d'un groupe de travail multidisciplinaire</b> au sein de votre entreprise afin de vous aider à la mise en place de la politique de prévention :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 réunions de 3 heures sont prévues.</li> <li>- Le contenu des 3 réunions vous est proposé. Notre conseiller en prévention risques psychosociaux assiste le groupe et synthétise les échanges.</li> </ul> </li> <li>• <b>Approche individuelle</b> par le conseiller en prévention-médecin du travail à l'aide de questionnaires, de fiches d'information alcool/drogues (pour le travailleur).</li> </ul>
<b>MÉTHODE</b>	Exposés collectifs, participation du conseiller en prévention Risques psychosociaux et du conseiller en prévention-médecin du travail au groupe de travail mis en place dans l'entreprise.
<b>PUBLIC</b>	Employeur, membres de la ligne hiérarchique, membres du comité pour la prévention et la protection au travail, membres du groupe de travail mis en place dans l'entreprise en vue de satisfaire à l'exigence légale.
<b>LIEU D'INTERVENTION</b>	Au sein de l'entreprise ou dans les locaux <b>CESI</b> .